

TES DROITS À LA FORMATION

Comprendre tes droits. Activer les financements.
Se former sans avance de frais.

À QUOI SERT CE DOCUMENT ?

Te permettre de comprendre tes droits à la formation et de les activer simplement, sans avancer d'argent.

À QUI S'ADRESSE CES DROITS ?

Intermittent·es du spectacle
Technicien·nes

POURQUOI TE FORMER ?

- Monter en compétences
- Élargir tes expertises
- Gagner en légitimité et en rémunération
- Accélérer ton évolution professionnelle

Afdas

Guichet n°1

- Jusqu'à 5000 € (formations techniques)
- Jusqu'à 3000 € (sécurité et habilitations)
- Zéro avance de frais
- Heures assimilables en intermittence

France Travail spectacle

Plan B

- AIF : Aide Individuelle à la Formation
- 507 h requises
- Résidence en IDF
- Organisme Qualiopi

POUR LES FINANCEMENTS AFDAS

Jusqu'à

300 €

De défraiement pour le transport

Jusqu'à

850 €

De défraiement pour l'hébergement + repas

Jusqu'à

338 h

Heures assimilables en intermittence, à taux 0

Entre

12 à 24 mois

Délais de carence post-formation

À RETENIR

- Tu as des droits.
- Ils sont perdus s'ils ne sont pas utilisés.
- Tes besoins en formation sont finançables.

La vraie question : est-ce que tu les actives maintenant?

BESOIN D'AIDE POUR ACTIVER TES DROITS ?

- Vérifier ton éligibilité
- Choisir une formation
- Monter ton dossier

CONTACT NOUS

TSF COMPAGNONS
infos@tsfcompagnons.fr
06 47 17 75 54